

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/95

2 décembre 1999

(99-5365)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

## GHANA

### Déclaration de M. John Abu Ministre du commerce et de l'industrie

Près de cinq années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur des Accords du Cycle d'Uruguay. Alors que nous nous apprêtons à nous lancer dans de nouvelles négociations, il est logique que nous fassions d'abord le bilan de la mise en œuvre de ces accords, comme nous avons sagement décidé de le faire au paragraphe 8 de la Déclaration ministérielle de Genève. Cette évaluation nous permettrait de tirer les leçons de notre expérience et de définir la voie à suivre pour que le système commercial multilatéral fonctionne dans l'intérêt de tous les pays Membres, petits et grands.

Comme de nombreux pays africains, le Ghana poursuit résolument, depuis une dizaine d'années, des réformes structurelles ayant pour objectifs la reprise économique et une croissance durable. Bien que nous ayons obtenu des résultats appréciables, nous n'avons toujours pas atteint un niveau significatif de diversification et de compétitivité de nos exportations. Nous restons toujours essentiellement dépendants des revenus du produit des exportations de quelques produits de base dont les prix connaissent des fluctuations cycliques. Il reste des faiblesses structurelles dans l'économie qui se manifestent par un faible niveau de développement des institutions, des infrastructures et des capacités.

Ces facteurs, en se combinant, constituent des revers sérieux dans les efforts que nous déployons pour régler les problèmes de contraintes du côté de l'offre qui nous ont empêché de tirer parti des possibilités d'accès aux marchés offertes par le Cycle d'Uruguay.

Pour certains d'entre nous, la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay n'a pas été une expérience agréable, et cela n'est pas dû à un manque d'efforts de notre part.

Du fait de nos capacités institutionnelles et de nos ressources humaines limitées, nous avons éprouvé des difficultés à adapter nos lois, nos réglementations et nos institutions pour répondre aux exigences contenues dans les Accords de l'OMC.

Nous avons donc beaucoup travaillé pour nous acquitter de nos obligations sans pouvoir profiter des avantages correspondants. Les résultats médiocres enregistrés par l'Afrique dans le système commercial multilatéral doivent certainement pouvoir être inversés, car le Ghana est fermement convaincu que les avantages du système commercial mondial doivent être partagés également de manière à profiter à tous et en particulier aux pays africains.

Dans ces circonstances, le Ghana aurait préféré que le programme des négociations soit limité de manière à ne pas solliciter exagérément ses capacités déjà limitées. Mais en même temps, nous nous rendons compte que ce n'est que par des négociations globales suivant un programme équilibré que l'on pourra tenir compte des intérêts de tous les pays.

Ainsi, dans le contexte de telles négociations, le Ghana considère qu'il est absolument primordial d'examiner et de résoudre les questions relatives à la mise en œuvre, et que c'est même une condition préalable aux négociations.

Les questions de mise en œuvre qui intéressent le Ghana et d'autres pays africains ont déjà été recensées. On peut citer, à titre d'exemple, celles qui concernent les déséquilibres observés dans certains accords, notamment ceux qui portent sur les ADPIC et les MIC, l'application incomplète des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et l'insuffisance des périodes de transition.

Pour certains d'entre nous il sera extrêmement difficile de participer à un nouveau cycle de négociations si le programme des négociations ne nous donne pas l'assurance que les questions de mise en œuvre qui nous intéressent seront abordées. Il faut corriger les déséquilibres et nous devons bénéficier de mesures de flexibilité à la mesure de nos possibilités et de nos capacités de mettre en œuvre les résultats éventuels des négociations. Ces mesures de flexibilité devraient notamment autoriser le recours à certaines mesures à des fins de développement, la prolongation, sur demande, des périodes de transition actuelles et, au besoin, l'octroi de nouvelles, d'une manière qui corresponde à nos capacités limitées en matière de financement, d'institutions, d'infrastructures et de ressources humaines.

C'est pourquoi nous invitons nos partenaires des pays développés à trouver la volonté politique d'offrir le soutien nécessaire pour traiter les problèmes recensés. À défaut, non seulement nous verrons nos problèmes s'aggraver et notre marginalisation augmenter, mais le but des Nations Unies de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 sera mis en échec.

Il est vrai que l'OMC doit suivre le rythme de l'évolution technologique pour rester adaptée à un environnement commercial en évolution rapide, mais notre programme de négociations doit aussi pouvoir être modulé et tenir compte des capacités de chacun.

Nous devons adopter une nouvelle approche de la coopération technique qui ne se réduise pas à doter les bénéficiaires de connaissances sur les Accords de l'OMC mais qui les aide à renforcer les capacités liées au commerce et les activités dans le domaine des infrastructures si l'on veut qu'elle réponde efficacement à nos besoins. Il faut augmenter sensiblement la partie du budget ordinaire consacrée à l'assistance technique afin d'assurer la prévisibilité et la ponctualité d'action et de répondre à l'accroissement de la demande qui devrait résulter des nouvelles accessions ainsi qu'aux exigences des prochaines négociations. Les contributions extrabudgétaires et l'assistance technique au niveau bilatéral devraient toutefois conserver un rôle important.

On a beaucoup parlé de la nécessité de faire du prochain cycle de négociations un cycle du développement, c'est-à-dire qui aborde les problèmes du développement des pays en développement. Si l'on veut vraiment en faire un cycle du développement, qui ne soit pas que de vaines paroles, il faut s'attaquer sérieusement aux problèmes de mise en œuvre recensés par les pays en développement avec la ferme intention de ne pas revenir en arrière sur des engagements antérieurs, en particulier pour ce qui est du traitement spécial et différencié. Nous avons l'espoir que c'est ce qui se fera, afin d'éviter que la majorité des Membres de l'Organisation soit mise à l'écart du grand courant du commerce international, au détriment de la viabilité de l'Organisation.

En conclusion, ma délégation félicite M. Mike Moore pour sa nomination en tant que nouveau Directeur général. Nous avons l'espoir que la vitalité nouvelle dont il fera profiter l'OMC facilitera une plus grande intégration de tous les pays en développement dans le système commercial multilatéral. C'est à nos yeux la tâche la plus ardue qui attend l'OMC au seuil du nouveau millénaire.

---